



Achat maison déclarée en "abri de jardin aménagé "

Par Jeromar

Bonjour,

J'ai pour projet d'acheter une petite maison secondaire de 35 m². Seulement, celle-ci est déclarée comme "abri de jardin aménagé" et non comme habitation.

Quelqu'un sait-il ce que cela implique au niveau juridique et si il y a un quelconque risque au niveau des impôts et taxes notamment ?

Merci par avance pour vos réponses.

Par Al Bundy

Bonjour,

Qui a déclaré cet "abri de jardin aménagé" et dans quel document ?

Cette construction est la seule implantée sur la propriété ? A-t-elle fait l'objet d'un permis de construire, et si oui, le respecte-t-elle ?

Par Jeromar

Cette mention est sur l'acte de vente de la propriétaire actuelle qui l'a acheté à la personne qui l'avait construit.

Du coup, je ne suis même pas sûr aujourd'hui qu'il y ait eu un permis de construire. D'ailleurs, comment le vérifier ?

Et oui, c'est la seule construction.

Merci pour votre aide.

Par yapasdequoi

Bonjour

Il faudrait aussi préciser la zone du PLU.

Par Al Bundy

je ne suis même pas sûr aujourd'hui qu'il y ait eu un permis de construire. D'ailleurs, comment le vérifier ?

Contactez le service urbanisme de la commune et demandez si cette construction a fait l'objet d'une autorisation, et si oui consultez la pour savoir si ce qui a été construit respecte le permis.